

Guide d'aide pour
l'obtention d'un permis
de stationnement
accessible d'entreprise
ou d'organisation

Table des matières

Guide d'aide pour l'obtention d'un permis de stationnement accessible d'entreprise ou d'organisation.....	1
Table des matières.....	2
Permis de stationnement accessible d'entreprise	4
Comment obtenir des PSA pour les véhicules de mon entreprise ou organisation?.	4
Que doit fournir mon entreprise ou organisation pour prouver son éligibilité à un PSA d'entreprise?	5
Entreprises :	5
Organisations :	6
Quelles sont les exigences relatives aux véhicules de notre entreprise ou organisation pour pouvoir obtenir un PSA?	8
Quels documents mon entreprise ou mon organisation devra-t-elle présenter comme preuve de sa constitution ou de son exploitation?	10
Les documents suivants sont considérés comme preuve acceptable des activités d'une organisation :	10
Les documents suivants sont considérés comme des preuves acceptables de constitution d'une entreprise :	10
Comment soumettre une demande de PSA pour mon entreprise ou mon organisation?	11
Option 1 : Par voix électronique – rendez-vous sur https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-un-permis-de-stationnement-accessible http://www.ontario.ca/AccessibleParking	11
Option 2 : Par voie postale.....	11
Foire aux questions	13
Quelle est la durée de validité des PSA?	13
Combien de PSA mon entreprise ou organisation peut-elle avoir?	13
Combien coûte l'obtention d'un PSA pour les véhicules de mon entreprise ou de mon organisation?	13

Les véhicules doivent-ils être enregistrés au nom de l'entreprise ou de l'organisation pour pouvoir utiliser les PSA d'entreprise?	13
Que se passe-t-il en cas de vol d'un des permis de notre entreprise ou organisation?	13
Comment joindre un document à ma demande en ligne?	14
Que dois-je faire si j'ai compressé mes pièces jointes et qu'elles dépassent toujours la limite de 20 Mo?	15
Rappel – Mauvaise utilisation et abus	15

Permis de stationnement accessible d'entreprise

Un permis de stationnement accessible (PSA) peut être délivré à une entreprise ou une organisation de l'Ontario pour les véhicules qu'elle possède ou loue dans le but de transporter des personnes handicapées, à condition qu'elle réponde aux critères d'admissibilité.

Company Accessible Parking Permit		Ontario 
Permis de stationnement accessible d'entreprise		
	Permit No.: N° du permis :	1234567
	Company Name: Nom de l'entreprise :	Ontario APP Inc.
	Valid from: Valide à compter du :	Jan 1, 2022 – Dec 31, 2027

Comment obtenir des PSA pour les véhicules de mon entreprise ou organisation?

Les entreprises ou organisations peuvent faire une demande de permis de stationnement accessible en remplissant le formulaire en ligne et en y joignant les pièces justificatives ou en remplissant un formulaire de demande et en envoyant les documents directement au Bureau des permis de stationnement accessible (BPSA).



Remarque – Les centres ServiceOntario ne sont pas autorisés à traiter les demandes de permis d'entreprise. Vous devez déposer votre demande soit en ligne, soit par la poste.

[Table des matières](#)

Que doit fournir mon entreprise ou organisation pour prouver son éligibilité à un PSA d'entreprise?

Entreprises :

- une lettre sur du papier à en-tête officiel expliquant pourquoi le ou les permis doivent être délivrés (c.-à-d. la nature des activités et la déclaration selon laquelle le ou les véhicules servent principalement à transporter des personnes handicapées);
- le numéro d'immatriculation et le numéro d'identification du véhicule (NIV) de chaque véhicule utilisé pour le transport de personnes handicapées;

The image shows an Ontario Permit to Drive (PTD) form. It is a document that allows a vehicle to be driven on a highway without a license plate. The form includes the following information:

- Ontario** logo and **PLATE AXUR1234**
- Issued pursuant to the Highway Traffic Act / Délivré en vertu du Code de la route**
- PERMIT - PLATE PORTION / CERTIFICAT D'IMM. - PLAQUE**
- BRAND - NONE** (circled in red)
- PLATED** section: **LINE D1234 - 11111 - 11111**, **MODEL UDV**, **YEAR 05**, **EXPIRY DATE 081001**
- VALUATION NO. 1415730**
- NAME: NONE**
- Ontario APP Inc.**
- 1234 HARLING ST**
- HARLING, ONTARIO**
- L1S1S1**
- OFFICE / BUREAU 379-1/ON**
- EXP. DATE / EN VIGUEUR 20 10 31**
- PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT D6849682**
- Signature** (handwritten)
- Minister of Transportation / Ministre des Transports**
- This plate portion must be signed by the owner to be valid. / Le certificat d'immatriculation-plaque doit être signé par le propriétaire pour être valide.**
- ich it was issued while the vehicle is being operated on a highway / Selon la loi pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique.**
- Ontario, 2015**



- une preuve confirmant que l'entreprise fournit des services de transport aux personnes handicapées (c.-à-d. contrats valides), le cas échéant;
- dans le cas d'une entreprise, une preuve de constitution (c.-à-d. les statuts constitutifs).

Request ID: Demande n°
Transaction ID: Transaction n°
Category ID: CT
Catégorie:

Province of Ontario
Province de l'Ontario
Ministry of Government Services
Ministère des Services gouvernementaux

Date Report Produced: Document produit le
Time Report Produced: Temps Report Produit: régime 2

Certificate of Incorporation Certificat de constitution

This is to certify that Ceci certifie que

THE NAME OF YOUR CORPORATION

Ontario Corporation No. 123456 Numéro matricule de la personne morale en Ontario

THE NUMBER OF YOUR CORPORATION

is a corporation incorporated, under the laws of the Province of Ontario. est une société constituée aux termes des lois de la province de l'Ontario.

These articles of incorporation are effective on Les présents statuts constitutifs entrent en vigueur le

THE DATE OF REGISTRATION

[Signature]
Director/Directrice
Business Corporations Act/Loi sur les sociétés par actions

Organisations :

- une lettre sur du papier à en-tête officiel expliquant pourquoi le ou les permis doivent être délivrés (c.-à-d. la nature des activités et la déclaration selon laquelle le ou les véhicules servent à transporter sur une base non lucrative des personnes handicapées);
- le numéro d'immatriculation et le numéro d'identification du véhicule (NIV) de chaque véhicule utilisé pour le transport de personnes handicapées;

Ontario

PLATE AXUR1234
PLAQUE

Issued pursuant to the Highway Traffic Act / Délivré en vertu du Code de la route

PERMIT - PLATE PORTION / CERTIFICAT D'IMM. - PLAQUE

BRAND - NONE
VIA AHGES16365H111111

PLATED
D1234 - 11111 - 11111

NAME HOND
MODEL UDV
YEAR 05
EXPIRATION DATE 081001
NIV 1415730
CODE

NAME
Ontario APP Inc.
1234 HARLING ST
HARLING, ONTARIO L1S1S1

OFFICE / BUREAU 379-1/ON
EXP. DATE / EN VIGUEUR 20 10 31
PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT D6849682

SIGNATURE *[Signature]*
Minister of Transportation
Ministre des Transports

This plate portion must be signed by the owner to be valid. / Le certificat d'immatriculation-plaque doit être signé par le propriétaire pour être valide.
It was issued while the vehicle is being operated on a highway. / Selon la loi pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique.
l'Ontario, 2015



- une preuve confirmant que l'organisation fournit des services de transport aux personnes handicapées (c.-à-d. contrats valides), le cas échéant;
- une preuve de ses activités en tant qu'organisation (c.-à-d. statuts constitutifs, permis principal d'entreprise, etc.).

Quelles sont les exigences relatives aux véhicules de notre entreprise ou organisation pour pouvoir obtenir un PSA?

- Tous les véhicules doivent être enregistrés au nom de l'entreprise ou de l'organisation. Les véhicules enregistrés au nom d'un particulier ne seront pas admissibles pour un PSA d'entreprise.



Ontario		PLATE AXUR1234 PLAQUE	
Issued pursuant to the Highway Traffic Act / Délivré en vertu du Code de la route			
PERMIT - VEHICLE PORTION / CERTIFICAT D'IMM - VÉHICULE		PERMIT - PLATE PORTION / CERTIFICAT D'IMM - PLAQUE	
BRAND — NONE PLATED VIN: AHGES16365H111111 SUN: D1234 - 11111 - 11111 NAME: HOND MODEL: UDV YEAR: 05 BODY TYPE: 4D COI: 04 POWER: G COLOR: BGE WEIGHT: 40 EXPIRY DATE: 08/10/2015 ADDRESS: 1234 HARLING ST, HARLING, ONTARIO L1S1S1 REGISTRAR: [Signature]		BRAND — NONE PLATED VIN: AHGES16365H111111 SUN: D1234 - 11111 - 11111 NAME: HOND MODEL: UDV YEAR: 05 COI: 04 POWER: G COLOR: BGE WEIGHT: 40 EXPIRY DATE: 08/10/2015 ADDRESS: 1234 HARLING ST, HARLING, ONTARIO L1S1S1 REGISTRAR: [Signature]	
OFFICE / BUREAU: 379-1/ON EXPIRY DATE / EN VIGUEUR: 20 10 31 PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT: D6849682 Minister of Transportation / Ministre des Transports		OFFICE / BUREAU: 379-1/ON EXPIRY DATE / EN VIGUEUR: 20 10 31 PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT: D6849682 Minister of Transportation / Ministre des Transports	
Vehicle Transfer - Seller must keep number plates and the plate portion of this permit. Buyer must receive the vehicle portion. / Transfert de véhicule - Le vendeur doit garder les plaques d'immatriculation et la partie de ce certificat relative aux plaques. L'acheteur doit recevoir la partie relative au véhicule. Une copie d'identité doit être présentée pour le transfert de véhicule. Ontario law requires that this permit or a true copy be carried in the vehicle for which it was issued while the vehicle is being operated on a highway. / Selon la loi ontarienne, ce certificat ou une copie conforme doit toujours être dans le véhicule pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique. SR/LV-001 2015/11 (g) © Queen's Printer for Ontario, 2015 / © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015		This plate portion must be signed by the owner to be valid. / Le certificat d'immatriculation-plaque doit être signé par le propriétaire pour être valide. Ontario law requires that this permit or a true copy be carried in the vehicle for which it was issued while the vehicle is being operated on a highway. / Selon la loi ontarienne, ce certificat ou une copie conforme doit toujours être dans le véhicule pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique. SR/LV-001 2015/11 (g) © Queen's Printer for Ontario, 2015 / © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015	

- Seuls les véhicules détenus ou loués par l'entreprise ou l'organisation peuvent utiliser le permis. Un véhicule peut être loué, mais la plaque d'immatriculation doit être enregistrée auprès de l'entreprise ou l'organisation. Les permis de stationnement accessible ne peuvent pas être délivrés pour un véhicule de location.



Ontario		PLATE AXUR1234 PLAQUE	
Issued pursuant to the Highway Traffic Act / Délivré en vertu du Code de la route			
PERMIT - VEHICLE PORTION / CERTIFICAT D'IMM - VÉHICULE		PERMIT - PLATE PORTION / CERTIFICAT D'IMM - PLAQUE	
BRAND — NONE PLATED VIN: AHGES16365H111111 SUN: D1234 - 11111 - 11111 NAME: HOND MODEL: UDV YEAR: 05 BODY TYPE: 4D COI: 04 POWER: G COLOR: BGE WEIGHT: 40 EXPIRY DATE: 08/10/2015 ADDRESS: 1234 HARLING ST, HARLING, ONTARIO L1S1S1 REGISTRAR: [Signature]		BRAND — NONE PLATED VIN: AHGES16365H111111 SUN: D1234 - 11111 - 11111 NAME: HOND MODEL: UDV YEAR: 05 COI: 04 POWER: G COLOR: BGE WEIGHT: 40 EXPIRY DATE: 08/10/2015 ADDRESS: 1234 HARLING ST, HARLING, ONTARIO L1S1S1 REGISTRAR: [Signature]	
OFFICE / BUREAU: 379-1/ON EXPIRY DATE / EN VIGUEUR: 20 10 31 PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT: D6849682 Minister of Transportation / Ministre des Transports		OFFICE / BUREAU: 379-1/ON EXPIRY DATE / EN VIGUEUR: 20 10 31 PERMIT NO. / N° DE CERTIFICAT: D6849682 Minister of Transportation / Ministre des Transports	
Vehicle Transfer - Seller must keep number plates and the plate portion of this permit. Buyer must receive the vehicle portion. / Transfert de véhicule - Le vendeur doit garder les plaques d'immatriculation et la partie de ce certificat relative aux plaques. L'acheteur doit recevoir la partie relative au véhicule. Une copie d'identité doit être présentée pour le transfert de véhicule. Ontario law requires that this permit or a true copy be carried in the vehicle for which it was issued while the vehicle is being operated on a highway. / Selon la loi ontarienne, ce certificat ou une copie conforme doit toujours être dans le véhicule pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique. SR/LV-001 2015/11 (g) © Queen's Printer for Ontario, 2015 / © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015		This plate portion must be signed by the owner to be valid. / Le certificat d'immatriculation-plaque doit être signé par le propriétaire pour être valide. Ontario law requires that this permit or a true copy be carried in the vehicle for which it was issued while the vehicle is being operated on a highway. / Selon la loi ontarienne, ce certificat ou une copie conforme doit toujours être dans le véhicule pour lequel il a été délivré lorsque ce véhicule circule sur la voie publique. SR/LV-001 2015/11 (g) © Queen's Printer for Ontario, 2015 / © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015	

- Lorsque le contrat de location du véhicule d'une entreprise ou d'une organisation arrive à échéance, le PSA doit être transféré à un autre véhicule. Toutes les conditions d'admissibilité doivent être remplies pour que le transfert d'un permis soit autorisé.

Veillez communiquer avec le Bureau des services de permis de stationnement accessible par courriel à l'adresse APPCompany@ontario.ca ou par téléphone au 1-800-267-0295, poste 4828, pour discuter avec l'un de nos experts en la matière et mettre à jour votre dossier d'entreprise.

[Table des matières](#)

Quels documents mon entreprise ou mon organisation devra-t-elle présenter comme preuve de sa constitution ou de son exploitation?

Une organisation est tenue de fournir la preuve qu'elle est légalement autorisée à exercer ses activités en Ontario. Une entreprise doit fournir une preuve de constitution. Comme bon nombre de ces documents ont des dates d'expiration, votre entreprise ou votre organisation devra fournir une preuve de ses activités au moment de la demande initiale, du renouvellement, ou dans le cadre d'une demande d'ajout de permis supplémentaires et de tout permis de remplacement ou changement d'adresse.

Les documents suivants sont considérés comme preuve acceptable des activités d'une organisation :

- les statuts constitutifs;
- le permis principal d'entreprise;
- les lettres patentes en vertu de la Loi sur les corporations (copie de la charte);
- le sceau de l'entreprise;
- une copie certifiée conforme de la déclaration de société délivrée en vertu de la Loi sur l'enregistrement des sociétés;
- une lettre portant une bande des Premières Nations;
- le numéro de bande comme preuve des activités d'une entreprise ou organisation pour la Nation des Oneidas de la Thames.

Remarque : Les numéros de TPS/TVD ou les reçus fiscaux de l'ARC ne sont pas acceptés. Les organisations doivent fournir leur numéro d'organisme de bienfaisance.

Les documents suivants sont considérés comme des preuves acceptables de constitution d'une entreprise :

- les statuts constitutifs;
- les lettres patentes en vertu de la Loi sur les corporations (copie de la charte);

[Table des matières](#)

Comment soumettre une demande de PSA pour mon entreprise ou mon organisation?

Il y a **DEUX** façons de soumettre une demande de PSA :

Option 1 : Par voix électronique – rendez-vous sur

<https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-un-permis-de-stationnement-accessible>

1) Remplissez le formulaire en ligne

2) Téléverser les pièces jointes suivantes (remarque : la taille des pièces jointes est limitée à 20 Mo. Veuillez donc vérifier la taille de vos fichiers et vous assurer qu'ils sont compressés avant de les joindre) :

- une lettre sur du papier à en-tête officiel expliquant pourquoi votre entreprise ou votre organisation a besoin de permis de stationnement accessible et de quelle façon elle remplit les critères d'admissibilité de ServiceOntario.
- **Dans le cas d'une entreprise,**
 - une preuve de constitution (par exemple, les statuts constitutifs);
 - une preuve montrant que l'entreprise ou l'organisation fournit des services de transport à des personnes handicapées (p. ex., des contrats valides), le cas échéant.
- **Dans le cas d'une organisation,**
 - une preuve de l'exploitation en tant qu'organisation (p. ex., un permis principal d'entreprise ou des statuts constitutifs);
 - une preuve montrant que l'entreprise fournit des services de transport à des personnes handicapées sur une base non lucrative (p. ex., des contrats valides), le cas échéant.
- une liste des numéros d'identification des véhicules et des numéros d'immatriculation correspondants pour chaque véhicule utilisé pour le transport de personnes handicapées. **Veuillez noter que ces véhicules doivent disposer d'une immatriculation valide au moment de la demande.**

Option 2 : Par voie postale

Vous devrez fournir les documents suivants :

- une lettre sur du papier à en-tête officiel expliquant pourquoi votre entreprise ou votre organisation a besoin de permis de stationnement accessible et de quelle façon elle remplit les critères d'admissibilité de ServiceOntario;
- **Dans le cas d'une entreprise,**
 - une preuve de constitution (par exemple, les statuts constitutifs);
 - une preuve montrant que l'entreprise ou l'organisation fournit des services de transport à des personnes handicapées (p. ex., des contrats valides), le cas échéant.
- **Dans le cas d'une organisation,**
 - une preuve de l'exploitation en tant qu'organisation (p. ex., un permis principal d'entreprise ou des statuts constitutifs);
 - une preuve montrant que l'entreprise fournit des services de transport à des personnes handicapées sur une base non lucrative (p. ex., des contrats valides), le cas échéant.
- une liste des numéros d'identification des véhicules et des numéros d'immatriculation correspondants pour chaque véhicule utilisé pour le transport de personnes handicapées. **Veillez noter que ces véhicules doivent disposer d'une immatriculation valide au moment de la demande.**

Une fois vos documents réunis, veuillez envoyer votre demande à l'adresse suivante :

À l'attention de : Permis d'entreprise

Bureau des services de permis de stationnement accessible

ServicesOntario

C. P. 9800 Kingston (Ontario) K7L 5N8

[Table des matières](#)

Foire aux questions

Quelle est la durée de validité des PSA?

Le PSA d'une entreprise est valide pendant tout le temps où l'entreprise fournira des services de transport à une personne handicapée, jusqu'à un maximum de cinq ans. Le PSA d'une organisation est valide pendant le temps où l'organisation prévoit qu'elle fournira des services de transport à une personne handicapée sur une base non lucrative, jusqu'à un maximum de cinq ans.

Combien de PSA mon entreprise ou organisation peut-elle avoir?

Les entreprises ou organisations elles-mêmes ne sont pas limitées au nombre de PSA obtenus à cette fin, mais elles ne peuvent obtenir qu'un seul permis par véhicule qui transporte une ou plusieurs personnes handicapées et qui répond aux critères d'admissibilité.

Combien coûte l'obtention d'un PSA pour les véhicules de mon entreprise ou de mon organisation?

La délivrance du premier permis d'entreprise, de tout permis supplémentaire demandé ou de tout renouvellement ou remplacement est gratuite.

Les véhicules doivent-ils être enregistrés au nom de l'entreprise ou de l'organisation pour pouvoir utiliser les PSA d'entreprise?

Oui, les véhicules utilisés pour aller chercher ou transporter des personnes handicapées doivent être enregistrés au nom de votre entreprise ou organisation. Il n'est pas permis d'utiliser les permis de l'entreprise pour des véhicules personnels.

Que se passe-t-il en cas de vol d'un des permis de notre entreprise ou organisation?

Veuillez communiquer avec le Bureau des services de permis de stationnement accessible au 1-800-267-0295, poste 4828, pour discuter des prochaines étapes avec l'un de nos experts en la matière. Vous pourrez utiliser le formulaire en ligne pour obtenir un permis de remplacement; cependant, vous aurez besoin du nom du service de police et

du numéro de dossier qui vous a été donné lorsque vous avez signalé le vol du permis, ainsi que de la plaque d'immatriculation ou du NIV associé au permis.

Comment joindre un document à ma demande en ligne?

Enregistrez une copie de votre document sur votre ordinateur à un endroit dont vous vous souviendrez. Cliquez sur le bouton « Ajouter un fichier ». Il vous sera alors demandé de récupérer le document à joindre parmi vos fichiers. Une fois le document repéré, sélectionnez-le et cliquez sur « Ouvrir ». Votre fichier est maintenant ajouté à votre demande.

The screenshot shows the 'Attachments: (required)' section of a web form. It lists the documents needed for upload: an accessible parking permit form signed by a regulated healthcare practitioner, the permit holder's identification document, and documentation for authorized representatives. Below this, it provides instructions on how to attach files using the 'Browse' button. A red box highlights the 'Browse' button, and a red arrow points from a text box to it.

Attachments: (required)

You will need to upload a copy of the following documents if applicable:

- An Accessible Parking Permit form signed by a Regulated Healthcare Practitioner
- The permit holder's identification document showing full name, date of birth and signature
- For legally authorized representatives, documentation showing you are the authorized representative of the permit holder and your identification showing full name, date of birth and signature

List of documents:

- To attach supporting documents, click the "Browse" button. Most common file types (e.g., Word, PDF, JPEG files) are acceptable **excluding video or audio files** due to their file size. The total file size of all attachments is limited to **8 MB**
- To attach more files, click "Add Attachments (+)"; to remove the last attached file, click "Delete (-)".

Select a file to upload

Browse

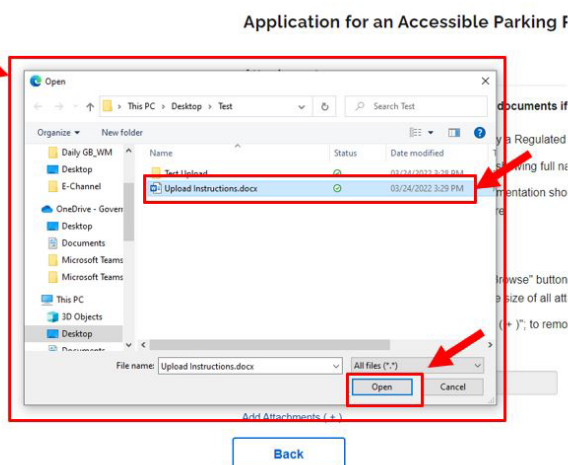
Attachment Description

Delete (-)

Add Attachments (+)

Back **Next**

A new window will open; select the file you wish to attach and press Open



The screenshot shows a web form titled "Attachments: (required)". It lists documents to be uploaded: an Accessible Parking Permit form, the permit holder's identification, and documentation for legal representatives. Below this is a "List of documents:" section with instructions on how to attach files. A red box highlights the "Browse" button next to the "Upload instructions.docx" file. Another red box highlights the "Next" button at the bottom right. A red arrow points from the "Your file has been uploaded" message to the "Browse" button. A red arrow points from the "Next" button to the right.

Attachments: (required)

You will need to upload a copy of the following documents if applicable:

- An Accessible Parking Permit form signed by a Regulated Healthcare Practitioner
- The permit holder's identification document showing full name, date of birth and signature
- For legally authorized representatives, documentation showing you are the authorized representative of the permit holder and your identification showing full name, date of birth and signature

List of documents:

- To attach supporting documents, click the "Browse" button. Most common file types (e.g., Word, PDF, JPEG files) are acceptable **excluding video or audio files** due to their file size. The total file size of all attachments is limited to **8 MB**.
- To attach more files, click "Add Attachments (+)"; to remove the last attached file, click "Delete (-)".

Select a file to upload

Browse Upload instructions.docx

Add Attachments (+)

Back

Attachment Description

Delete (-)

Next

Your file has been uploaded

Que dois-je faire si j'ai compressé mes pièces jointes et qu'elles dépassent toujours la limite de 20 Mo?

Ne vous inquiétez pas, vous pouvez quand même soumettre votre demande. Joignez autant de documents que possible jusqu'à l'atteinte de la limite de 20 Mo, puis soumettez votre demande.

Une fois la demande envoyée, vous recevrez un courriel et un numéro de confirmation. Après la réception de ce courriel, communiquez avec le bureau des permis de stationnement accessible par téléphone au 1-800-267-0295, poste 4828, ou au (613) 545-4828. Nous vous indiquerons les étapes à suivre pour nous transmettre les autres documents que vous n'avez pas pu joindre à votre demande. Veuillez avoir votre numéro de confirmation à portée de main afin que nous puissions retrouver votre demande.

Rappel – Mauvaise utilisation et abus

Vous devez clairement exposer de façon visible sur le pare-soleil ou le tableau de bord de votre véhicule votre permis de stationnement accessible ainsi que le numéro et la date d'expiration pour vous garer dans un espace de stationnement accessible.

Les véhicules de l'entreprise ou de l'organisation ne peuvent utiliser le permis de stationnement accessible pour se garer dans un espace de stationnement accessible que s'ils transportent des personnes handicapées. Une entreprise ou organisation qui fait une mauvaise utilisation ou abuse d'un permis de stationnement accessible pourrait recevoir une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ et le permis pourrait être retiré.